

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Séance du : Vendredi 17 octobre 2025****CONVOCATION**

Date : 10 octobre 2025

Affichée le : 10 octobre 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 26

Votants : 32

Pouvoirs : 6

Absent : 1

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :

24 octobre 2025

**DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi dix-sept octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Thierry MALHERBE – Mme Virginie GRANTE – M. Loïc LEBALLEUR – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie ALEXANDRE – Mme Sophie GUILHAUME – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS – Mme Claudine MULLER.

Absents représentés

Mme Agnès TELLIER Pouvoir à Mme Claudine MORVAN LE BREC'H
M. Jean-Dominique GILLIS Pouvoir à M. Michel VRAY
M. François DELAIS Pouvoir à M. Julita SALBERT
Mme Cécile PIGNOL Pouvoir à Mme Nathalie GEORGE-GOURET
M. Julien DOLFI Pouvoir à M. Rodolphe MIET
Mme Gaëlle DEMARS Pouvoir à M. Morgan TOUBOUL
A partir de 20h 00 Mme Carole BOULANGER Pouvoir à Mme Armelle CHAPALAIN

Absent

M. François RAMPON

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2025-10-14

**OBJET : CONVENTION RELATIVE À LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE DE L'ISLE-ADAM
DANS LE CADRE DE L'ENTRETIEN ET PETITS TRAVAUX SUR LES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que le Syndicat intercommunal d'assainissement Parmain - L'Isle-Adam (SIPIA) est compétent pour assurer la gestion de l'entretien du réseau d'eaux pluviales et de ses autres installations, sur demande des communes.

Considérant que dans ce cadre, la commune confie au SIPIA la réalisation de prestations d'entretien d'installations et de petits travaux.

Pour l'exécution de ces prestations, des conventions communes entre la Ville et le Syndicat doivent être signées.

Considérant que la convention ci-annexée a pour objet de fixer les conditions, administratives et financières des prestations d'entretien réalisées dans le cadre de la 534^{ème} opération d'assainissement.

Considérant que cette convention est établie du 10 avril 2025 au 9 avril 2026. L'accord-cadre étant renouvelable trois fois, des reconductions de celle-ci pourront être soumises, annuellement, dans la limite du marché, soit jusqu'au 9 avril 2029.

Après avis de la Commission des Finances en date du 7 octobre 2025.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour,

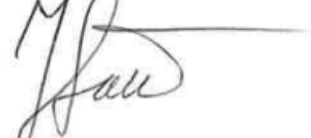
- **autorise** Monsieur le Maire à conclure avec le SIAPIA une convention relative à la participation financière de la commune dans le cadre de l'entretien et petits travaux sur les ouvrages d'assainissement.

Pour extrait certifié conforme,


Sébastien PONIATOWSKI

Le Maire,

Le secrétaire de séance


Julita SALBERT